

# 8.1 ANNEXES OBLIGATOIRES

## 1 Document CERFA « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »

Présenté à part.

## 2 Plan de situation au 1/25 000



Figure 1 : Plan de situation sur fond 1/50 000 (Fond : IGN)

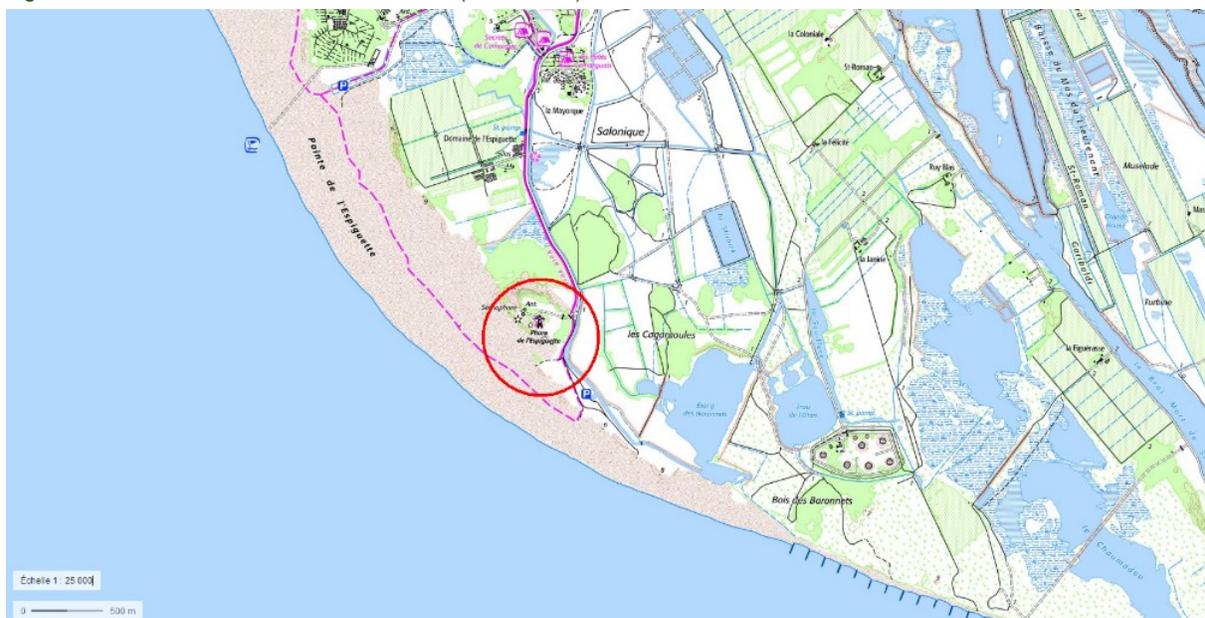


Figure 2 : Plan de situation sur fond 1/25 000 (Fond : IGN)

### 3 Photographies de la zone d'implantation

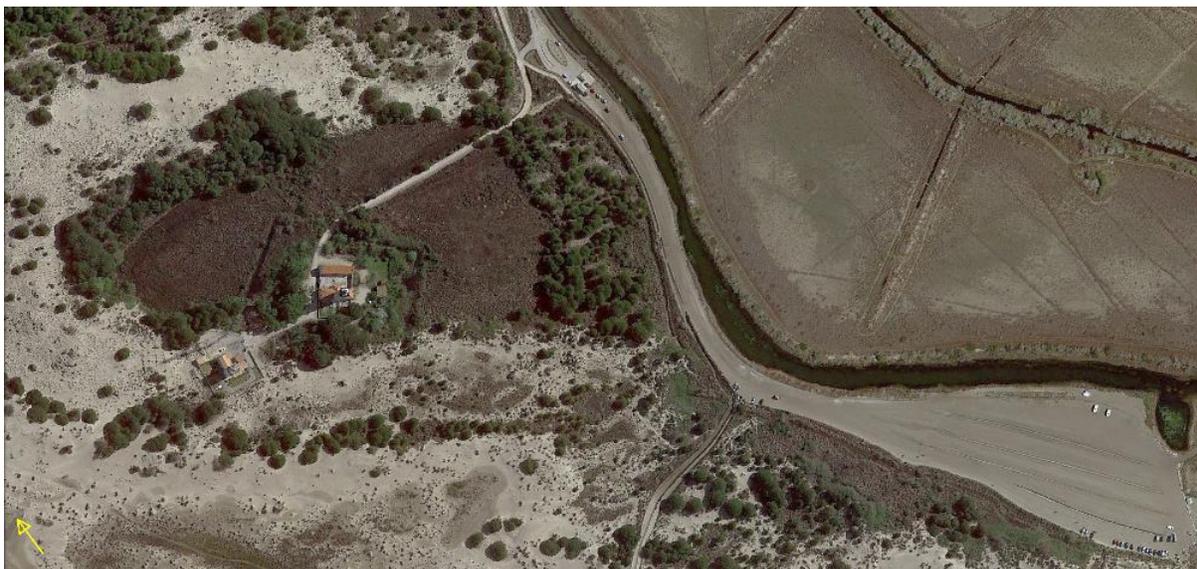


Figure 3 : Secteur du projet sur photographie aérienne (Source : Google Earth)



Photo 1 : Le secteur d'étude vu depuis le sommet du phare



Photo 2 : Le terrain d'assiette du projet vu depuis le phare avec le projet de chemin dans les dunes



*Photo 3 : Carrefour d'accès véhicules vers le phare (restreint)*



*Photo 4 : Poste de péage du stationnement et signalétique d'information du public*



*Photo 5 : Voie d'accès au phare et au sémaphore - Accès restreint*



*Photo 6 : L'accès au chemin de la plage par l'aire de stationnement*



*Photo 7 : Chemin d'accès à la plage*



*Photo 8 : Le sentier, point n°2*



*Photo 9 : Le sentier, point n°4*



*Photo 10 : Le terrain d'assiette du projet vu depuis les ruines du blockhaus*



*Photo 11 : Le sentier, point n°6 (ruine n°2)*



*Photo 12 : Le sentier, point n°7 - Passage en haut de la dune*



*Photo 13 : Le sentier, point n°8 - Accès au phare depuis la dune*



*Photo 14 : Le phare et ses abords depuis la dune sud*



*Photo 15 : Les bâtiments du phare vus depuis l'accès au sémaphore*



*Photo 16 : Les bâtiments du phare vus depuis le sud - A gauche, le local de la future entrée*



*Photo 17 : Derrière le phare, le bâtiment (garage), futur accès au site depuis le chemin*



*Photo 18 : Le phare et le sémaphore depuis la plage au sud-est*



Figure 4 : Emplacements des photographies

## 4 *Plan du projet*

## 5 Plan des abords du projet

### 5.1 Plan des abords du projet (100 mètres au minimum)



Figure 5 : Carte des abords du projet : En jaune, périmètre de 100m autour des éléments de projet. En blanc, le chemin d'accès dans les dunes, le périmètre du phare et les périmètres des deux accès à modifier.

### 5.2 Plan de la zone d'influence au sens Natura 2000

La figure ci-dessous présente les la zone d'influence, en détaillant des différents éléments du projet.



Figure 6 : Zone d'influence du projet (Fond : IGN)

### 5.3 Plan des habitats naturels de la zone du projet

La figure ci-dessous présente la cartographie des habitats naturels au droit de la zone d'influence du projet.

#### Légende détaillée :

Dans le but de faciliter la mise en page, la carte comporte une légende sommaire. Une légende plus détaillée des habitats naturels est présentée ci-dessous :

- « Dunes en mosaïque », rattachées aux habitats suivants :
  - « Dune blanche à *Ammophila arenaria* » CCB :16.2122, EUR 28 : 2120.
  - « Dune grise du *Crucianellion maritimae* » CCB :16.223, EUR 28 : 2210
- Secteurs de « flaques » entre les dunes rattachés au type : « Dépression humide intradunale à Canne de Ravenne » CCB :16.34, EUR 28 : 2190
- Dunes mixtes
- Dunes grises colonisées par des formations arbustives.

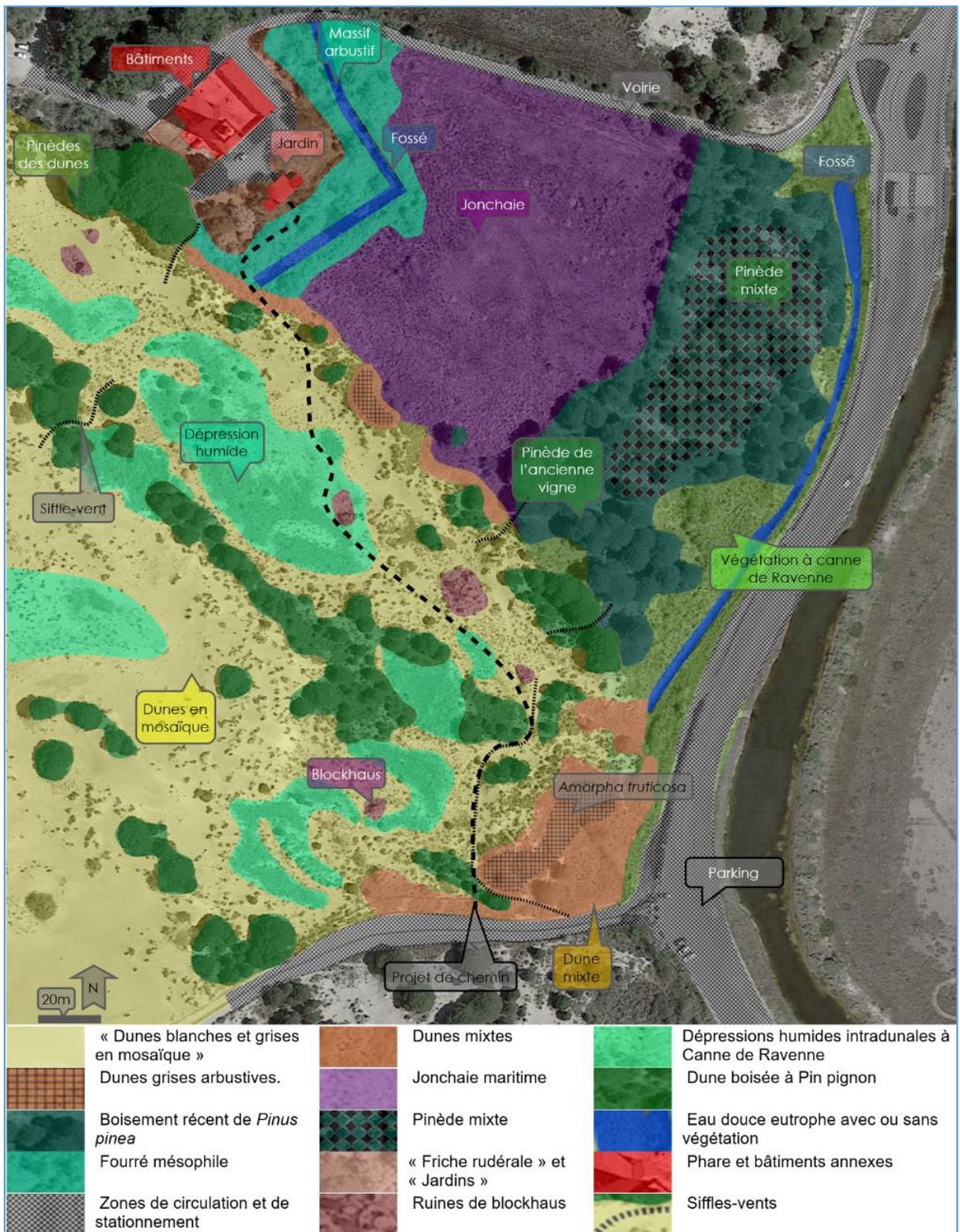


Figure 7 : Carte des habitats naturels de la zone d'influence du projet (Fond : Google Earth)

Légende détaillée suite :



Une zone humide est installée à l'est du phare. Elle est formée par l'habitat naturel « Jonchaie maritime à *Juncusmaritimus* et *Juncusacutus* » 15.51, EUR 28 : 1410



Pinèdes des dunes : « Dune boisée à Pin pignon et Pin maritime » 16.29x42.8, EUR 28 : 2270 implantées sur les dunes au sud-ouest du phare.



Pinède de l'ancienne vigne : « Boisement récent de pins mésogéens (*Pinus halepensis*, *Pinus pinaster*, *P. pinea*) » 83.3112,



Pinède mixte (Cf. texte)



Le fossé qui entoure le phare et celui qui longe le parking sont occupés par l'habitat naturel « Eau douce eutrophe avec ou sans végétation » CCB : 22.13



La végétation arbustive autour du phare est rattachée au type « Fourré mésophile (*Pruno-Rubionulmifolii*) », CCB : 31.89



Les zones semi-naturelles, comme les espaces verts autour du phare, sont rattachées à un type mixte formé des habitats naturels « Friche rudérale » (CCB : 87.) et « Jardins » (CCB : 85.3)



Le phare et les bâtiments annexes ont été représentés par une couleur particulière (rouge).



Les zones de circulation et de stationnement sont rattachées à l'habitat naturel « Zone artificialisée » CCB : 85



Des ruines de blockhaus sont dispersées entre les dunes. Elles ne modifient pas les habitats naturels alentour mais constituent des points d'appels pour les visiteurs.



Malgré la signalétique proscrivant le cheminement dans les zones dunaires, on observe de nombreuses personnes visitant les dunes. Ces fréquents passages créent localement des « siffles-vent », ouvertures dans la couverture végétale remplies de sable mobile.

## 6 Plan de situation par rapport à Natura 2000

Le phare de l'Espiguette se situe dans le périmètre de la Zone Spéciale de Conservation Natura 2000 : « Petite Camargue » (FR9101406), vaste ensemble de biotopes de grande importance, géré par le Syndicat Mixte pour la Protection et la Gestion de la Camargue Gardoise (pour la partie gardoise du site).

Par ailleurs, le phare et ses abords sont également situés à proximité des zones Natura 2000 suivantes :

- ZPS « Côte languedocienne » (FR9112035), située à 650 m environ à l'ouest du phare ;
- ZSC « Banc sableux de l'Espiguette » (FR9102014), située également à 650 m environ à l'ouest du phare ;
- ZPS « Petite Camargue laguno-marine » (FR9112013), qui est scindée en deux sous-zones dans le secteur sud du Grau du Roi et dont la limite jouxte les bâtiments du phare ».

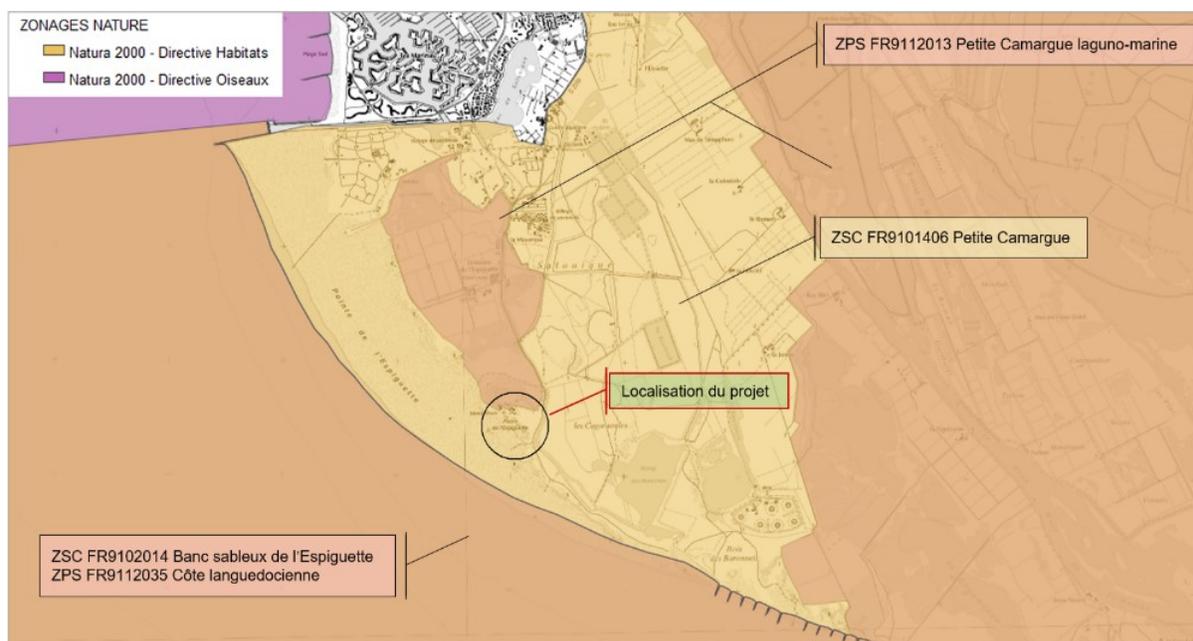


Figure 8 : Situation du projet par rapport aux zones Natura 2000 (Source : DREAL ; Fond : IGN)

*N.B. : Le projet a fait l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000.*